



# Peyrolles-info 216

juillet 2024

**N'oubliez pas  
le Pot du Maire de Peyrolles  
le samedi 27 juillet 2024  
à partir de 18h au Temple.  
Vous êtes tous cordialement invités,  
venez nombreux !**

## Conseil municipal du 19 juillet 2024

Présents : François Abbou, Bernard Bordarier, Pierre Deleuze,  
Nicolas Geoffray, Pierre Hénon, Eric Reignier ;

Pouvoir de Thierry Ponsin à Pierre Hénon

Secrétaire de séance : Bernard Bordarier

La séance est ouverte à 17h30

Le compte-rendu de la séance du 25 juin est approuvé à l'unanimité.

## **1. Choix de l'entreprise pour les travaux d'Obligations Légales de Débroussaillage (OLD)**

Pour ces travaux, en dehors de la subvention auprès du "Fonds vert", qui nous est accordée pour un montant de 7 200 €, ni le département ni l'ONF (Office National des forêts) ne sont prêts à nous aider.

Il y a lieu maintenant de choisir l'entreprise qui réalisera ces travaux. Deux entreprises ont été consultées : la SAS MSV et l'Entreprise Malinowski. Elles proposent un montant quasi identique (27 310 € et 27 090 €). Compte tenu du fait qu'elle vient déjà de réaliser l'habituel débroussaillage des bordures de routes, le conseil décide de retenir cette fois l'Entreprise Malinowski.

Accord unanime du conseil

## **2. Recours au bénévolat**

Dans le cadre du "pot du maire", il est envisagé de faire appel à un musicien bénévole pour assurer l'animation le 27 juillet 2024. Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le recours au bénévolat, de valider le projet de convention, d'approuver le remboursement par la commune des frais de déplacements, y compris ceux effectués avec un véhicule personnel, selon les règles applicables au barème des impôts..

Accord unanime du conseil

M Reignier quitte la salle pendant la discussion et le vote des points 3 et 4 de l'ordre du jour

## **3. France Ruralités Revitalisation Exonérations pour les entreprises**

Dans le cadre de la loi de finances 2024, le gouvernement et le parlement ont mis en place un nouveau zonage "[France ruralités revitalisation](#)" (FRR), dont Peyrolles fait partie. Dans ces zones, les professions libérales et les entreprises de moins de 11 salariés bénéficient d'exonérations fiscales (impôt sur le revenu ou sur les sociétés, impôts locaux). En particulier, les communes peuvent décider d'exonérer les entreprises qui s'implantent de Cotisation foncière des entreprises (CFE) et de Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB). Cette exonération subsiste tant que la commune ne l'a pas abrogé, pour une nouvelle entreprise elle est valable 5 ans puis dégressive.

Même s'il n'y a pas actuellement de projet de création d'entreprise sur Peyrolles, il semble utile de faciliter une éventuelle nouvelle implantation.

#### **4. France Ruralités Revitalisation Exonération pour les meublés de tourisme et chambres d'hôtes**

Dans le cadre des exonérations "France Ruralités ravitalisation" la commune peut décider d'exonérer

- de taxe foncière sur les propriétés bâties (TPFB) les hôtels, les meublés de tourisme et les chambres d'hôtes.
- de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (TH) les meublés de tourisme et les chambres d'hôtes.

Accord unanime du conseil

#### **5. Adhésion au service "Protection des données" du centre de gestion de la fonction publique territoriale**

L'association AGEDI qui gérait pour nous la protection des données et assumait le rôle de "Délégué à la protection des données" (DPD) conformément au règlement général européen de protection des données (RGPD) entré en vigueur le 25 mai 2018, ne poursuit pas cette prestation.

Le Maire propose donc de la confier de manière mutualisée au Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Gard (CDG 30).

Accord unanime du conseil

---

#### **Questions diverses :**

##### **Ressource en eau**

*Une réunion a eu lieu ce matin aux Plantiers. Il s'agit, dans le contexte du dérèglement climatique et du risque qu'il fait peser sur la ressource en eau, d'engager une démarche de recherche collective qui associe habitants, élus et chercheurs.*

##### **Routes et chemins :**

*L'enreprise Cabrit devrait très prochainement procéder à diverses réparations.*

---

## Informations

Le 26 juillet à 20h30 au temple de Peyrolles

### **Musique contemporaine**

présentation du nouveau disque  
de Frédéric ANTHOUARD "Distopie"

Le 28 juillet à 20h30 au temple de Peyrolles

### **COLLECTIF ARCHYTAS**

musique contemporaine de compositeurs invités

### **du 5 au 9 août FESTI'BORGNE**

#### **festival des arts vivants de la vallée Borgne**

mardi 6 août à 17h au temple de Peyrolles

**OONDE** de et par Delphine Cam,

Poésiphonies et chanson à texte

Delphine Cam : (Voix, guitare, piano, flûte, shruti box, tambours.)

Tisseuse d'ondes, Delphine Cam nous conduit avec humour et sensibilité sur le fil de sa voix dans ce concert poétique et rythmé, appelant notre lien à la Terre, aux racines et au Souffle.

[Le programme complet de FESTI'BORGNE](#)

## **Le point sur la pluie en 2024**

Le printemps a été pluvieux : sur les six premiers mois de l'année 2024 il est tombé 932 mm sur Peyrolles, soit plus que sur toute l'année 2024 à Peyrolles (891 mm) et un tiers de plus que la moyenne des premiers semestres sur les trente dernières années à Saint-Jean-du-Gard (698 mm).

Vous pouvez consulter les données du jour en bas de la [page d'accueil de notre site](#).

Mairie de Peyrolles  
400 route du Serre, 30124 PEYROLLES  
[www.peyrolles.fr](http://www.peyrolles.fr)  
[mairie@peyrolles.fr](mailto:mairie@peyrolles.fr)  
04 66 85 13 01